

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-32

**Objet : Aménagement d'un hall d'accueil au Pôle des Lauriers.**

**Rapporteur : M. NZIHOU, Adjoint chargé de quartiers**

La création et le développement du Pôle des Lauriers dans la cadre du projet de renouvellement de Metz-Borny, illustrent et renforcent la logique d'enracinement du service public au cœur de ce quartier.

Installés sur trois niveaux, des services administratifs et des associations permettent à un large public de bénéficier d'une offre de prestations diversifiée sur la base de la répartition suivante :

Rez-de-chaussée :

Il comprend un espace multimédia dont l'offre de service est orientée vers une dynamique d'emploi et d'insertion, un Point d'Accès aux Droits et un espace accueil.

1<sup>er</sup> étage :

Entièrement dédié à l'emploi, ce plateau administratif regroupe la Mission Locale de Metz, l'Equipe Emploi Insertion, un chargé de mission de Metz Métropole Développement.

2<sup>ème</sup> étage : il est occupé par le service municipal de la Politique de la Ville

Environ 600 visiteurs fréquentent ce site mensuellement (hors espace multimédia). La majorité du public fréquente l'espace emploi. Désormais bien implanté et intégré sur le quartier de Metz-Borny, le Pôle des Lauriers accueille un public de plus en plus nombreux. Aussi, afin de renforcer la visibilité du Pôle des Lauriers depuis la rue de Picardie et d'accroître son attractivité et son accessibilité, des travaux d'aménagement sont prévus. Il s'agit de reconfigurer sur la base d'une extension, les locaux dévolus à l'accueil situés en rez-de-chaussée de l'immeuble. Ces travaux sont programmés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Metz-Borny, la Ville de Metz en assurant la maîtrise d'ouvrage.

L'organisation actuelle de l'accueil est fortement contrainte par l'exigüité des locaux ; l'aménagement d'un nouvel espace qui s'appuie sur une extension de 70m<sup>2</sup> des locaux actuels, offrira de meilleures conditions d'accueil des administrés et une amélioration des conditions de travail des agents. La mise en place d'une nouvelle signalétique permettra de faciliter la circulation au sein du Pôle des Lauriers et de renforcer la lisibilité de cet équipement.

Les travaux d'une durée d'environ 6 mois démarreront en juillet prochain. Leur coût total est estimé à 332 488 € TTC, soit 278 000 € HT. Le plan de financement validé dans le cadre de l'avenant à la convention ANRU prévoit les participations financières suivantes :

. Ville de Metz	125 100 € HT
. FEDER	125 100 € HT
. ANRU	27 800 € HT

La mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux se fera en procédure d'appels d'offres.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

**VU** la délibération en date du 30 avril 2009 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du CGCT,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Metz du 22 décembre 2000 approuvant la convention Grand Projet de Ville de Metz pour le quartier de Metz-Borny, signée par Monsieur le Maire et Madame le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, le 12 février 2001,

**VU** la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 portant création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ayant entraîné l'adoption d'une nouvelle stratégie de rénovation urbaine nécessitant la constitution d'un nouveau dossier de co-financement du projet urbain de Metz-Borny et la signature d'une convention de partenariat,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2003 approuvant le cadre global du projet de recomposition urbaine présenté par l'équipe conduite par le Cabinet REICHEN et ROBERT,

**VU** l'avis favorable formulé le 9 mai 2005 par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sur le projet de rénovation urbaine de Metz-Borny,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2005 approuvant la signature de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du renouvellement urbain de Metz-Borny,

**VU** la délibération du 17 décembre 2009 relative à la signature d'un avenant à la convention signée avec l'ANRU,

**VU** l'avis favorable rendu le 11 février 2010 par le Comité d'Engagement de l'ANRU pour la rénovation urbaine de la Ville de Metz, quartier de Metz-Borny,

**VU** les observations formulées par le Comité d'Engagement de l'ANRU le 20 mai 2010,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010 approuvant la signature de l'avenant à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du renouvellement urbain de Metz-Borny,

**CONSIDERANT** la nécessité d'aménager un hall d'accueil au Pôle des Lauriers,

**CONSIDERANT** que le montant prévisionnel des travaux est de 332 488 € Toutes Taxes Comprises,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE**

**De réaliser** les travaux d'aménagement d'un hall d'accueil au Pôle des Lauriers.

**De charger** Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant cette procédure de marché public menée par voie de procédure d'appel d'offres, en vue de la réalisation de l'opération susvisée.

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués.

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

**De solliciter** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**D'ordonner** les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

**Isabelle KAUCIC**

Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Politique de la Ville

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 15

**Décision : ADOPTEE**

**Pour : 53    Contre : 0    Abstention : 0**